



CONDITIONS DE LOCATION ET D'UTILISATION – CLUB HOUSE

Aménagement

Le club house peut accueillir 20 personnes à l'intérieur ou 60 personnes sous le couvert. Il est équipé d'une cuisine agencée avec matériel de cuisine courant, vaisselle pour 40 personnes, un four, un réfrigérateur, un lave-vaisselle et une plaque de cuisson. Un frigo supplémentaire est à disposition dans le local situé avant le grillage principal sur la droite ; ce local s'ouvre avec le badge bleu.

Prix de location

Le prix de location est le suivant :

Habitants de la commune de Grône Fr. 150.-

Habitants hors commune Fr. 200.-

Le montant de la location est payable sur facture.

La location débute à 9h le jour réservé et se termine à 8h le lendemain.

Prise et retour du badge d'accès

Auprès de l'Administration communale durant les heures d'ouverture des bureaux, du lundi au vendredi de 9h à 12h. Le badge est remis contre un dépôt de garantie de Fr. 20.-, montant qui sera restitué lors du retour du badge.

Le badge d'accès vert doit être passé sur le boîtier qui se trouve sur le bâtiment à droite avant le grillage d'accès principal et la porte grillagée s'ouvrira. Ensuite, sous le couvert vous trouverez un boîtier qui ouvre les WC et le club house, passer le badge dessus et les portes s'ouvriront. Répéter la manœuvre en fin de manifestation pour refermer les portes et vérifier qu'elles soient bien verrouillées.

Annulation

Pour toute annulation de réservation des frais de gestion d'un montant de Fr. 50.- seront facturés. En cas d'annulation annoncée par écrit au moins un mois avant la date de la location, aucun frais d'annulation ne sera facturé.

Responsabilités

La personne mentionnée sur l'autorisation d'utilisation du club house est responsable des lieux durant la location. Elle veillera à respecter le voisinage à partir de 22h00, la Commune décline toute responsabilité. Le locataire est responsable des dommages causés, les dégâts éventuels lui seront facturés.

Restrictions

Le club house, les locaux, le mobilier et l'équipement sont traités avec soin. Clous, vis, punaises, agrafes et colle sont interdits. Le local est non-fumeur. Les vestiaires et les toilettes du club house doivent rester accessibles pour les utilisateurs des terrains de tennis.

Nettoyages

Le club house ainsi que les WC doivent être rendus propres. Les tables et les chaises seront nettoyées et rangées. Le lave-vaisselle et le frigo seront vides et propres. Les sols seront balayés. Le locataire utilisera les sacs poubelle noir mis à disposition, les sacs seront débarrassés par le service de conciergerie.

Le matériel et les produits de nettoyage se trouvent dans l'armoire à côté du frigo.

Le mode d'emploi du lave-vaisselle se trouve dans le 2^{ème} tiroir, à gauche de l'évier.

En quittant les lieux, le locataire est responsable de la fermeture des fenêtres et des stores, de l'extinction des lumières, éventuellement du chauffage et s'assurera que toutes les portes soient verrouillées ainsi que le grillage, côté rue des Maraissettes.

Document lu et approuvé à la remise du badge d'accès.

Signature du locataire : _____

Date : _____

Date de la location : _____

Nom du locataire : _____